

Au retour des vacances, Sid et sa soeur jumelle Ninon seront scolarisés à Franqueville-Saint-Pierre...

Le dénouement, heureux, est donc survenu samedi dernier, quand les parents de Sid ont appris que leurs jumeaux seraient acceptés au retour des vacances de février, à l'école maternelle de Franqueville-Saint-Pierre. Une annonce confirmée à la Rédaction par le maire Philippe Leroy.

« Les choses vont se faire en douceur »

« **J'ai été contacté par l'Inspection académique et j'ai pris contact avec les parents. C'était essentiel de rendre ce service à la famille. Les choses vont se faire en douceur, au retour des vacances** », confie le maire de Franqueville-Saint-Pierre.

La Ville du Mesnil-Esnard de son côté a souhaité également faciliter les choses en ne s'opposant pas à la demande de dérogation de la famille, ainsi que l'a expliqué l'adjoite aux affaires scolaires Evelyne Cocagne (Lire en page 3) : « **On s'arrange toujours sur le plateau** », constate l'élue, soucieuse du bien-être des enfants.

Contactés par la Rédaction, les services du Rectorat n'ont pas été en mesure de nous mettre en relation avec un interlocuteur au fait de ce dossier, pour clarifier la situation. (Ainsi que nous le mentionnions en page 3, la directrice de l'école n'a pas souhaité pour sa part s'exprimer). Toutefois, le service communication explique que dans des cas comme cette famille du Mesnil-Esnard, l'Inspection académique préconise en tout premier lieu une rencontre avec le responsable de l'établissement et l'inspecteur de secteur pour évoquer la situation de l'enfant. La famille peut également saisir le pôle ASH (Adaptation et Scolarisation des élèves en situation de Handicap) de son département.

Des unités pour l'inclusion scolaire

Notons encore que des classes ULIS, à savoir des unités localisées pour l'inclusion scolaire, existent, mais que dans le cas présent, les parents de Sid ont mis en avant le fait que les professionnels qui suivent leur enfant ont préconisé qu'il soit scolarisé dans des classes traditionnelles.

I.V